

CHILD HELPLINE INTERNATIONAL

MEMBERSHIP

INTRODUCTION, LIGNES DIRECTRICES ET EXIGENCES GÉNÉRALES

A PROPOS DE CHILD HELPLINE INTERNATIONAL

Qui sommes-nous ?

Nous sommes une **organisation à impact collectif**, dont les membres sont des lignes d'aide à l'enfance opérant dans le monde entier. Depuis notre **création en 2003**, nous avons rassemblé des lignes d'aide à l'enfance existantes et soutenu la création et le développement de nouvelles lignes d'aide à l'enfance. Nous avons renforcé notre réseau en partageant avec tous les membres de nos lignes d'aide à l'enfance ce que nous avons appris des meilleurs d'entre eux.

Nous recueillons et analysons également les données fournies par nos membres sur les contacts qu'ils reçoivent chaque année de la part d'enfants et de jeunes. Ces données, et les millions d'histoires individuelles qui les étayent, nous indiquent comment et où, dans le monde, les enfants et les jeunes souffrent d'injustice, d'abus et de danger, ou ont besoin de soutien, de conseils, d'aide ou de réconfort. Nous présentons ensuite ces histoires aux responsables politiques et aux décideurs, ainsi qu'à d'autres personnes influentes, et nous contribuons à apporter **des changements qui améliorent de manière significative les conditions de vie des enfants**, tant au niveau mondial qu'au niveau local.

Que faisons-nous ?

Nous coordonnons les **informations, les points de vue, les connaissances et les données** provenant des membres de notre ligne d'assistance aux enfants, de nos partenaires et d'autres sources externes. Cette ressource exceptionnelle peut **entraîner des changements profonds dans les systèmes de protection de l'enfance** à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Nous collectons, compilons et analysons les informations fournies par nos membres et utilisons ces données pour **défendre la cause des enfants et des jeunes dans le monde entier**. Les informations proviennent directement des enfants et des jeunes, et les données représentent leurs voix et leur donnent à tous la possibilité d'être entendus.

Nous jouons un rôle **clé dans la promotion de la collaboration entre nos membres**, et notre réseau est un **élément essentiel pour obtenir un impact mondial et régional pour les enfants et les jeunes du monde entier**. Nous nous concentrons sur le

développement des **connaissances et de l'expertise thématiques**, et sur le développement des capacités de nos membres en fonction de leurs besoins. Ensemble, nous travaillons à la définition de **normes de qualité de base claires, représentatives et transparentes pour les lignes d'assistance téléphonique pour enfants**, ainsi qu'à la mise au point des outils de contrôle nécessaires au respect de ces normes.



Notre **force vient de nos membres**, qui travaillent ensemble, et cela se reflète également dans notre structure de gouvernance, où la plus haute autorité mandatée est l'Assemblée des lignes d'aide à l'enfance elle-même. Chaque membre à part entière du réseau dispose d'une voix égale, et l'Assemblée des lignes d'aide à l'enfance se réunit tous les trois ans pour donner son accord final sur la stratégie globale et pour nommer les **représentants régionaux** au sein de notre **Conseil de surveillance**. Ces cinq représentants régionaux veillent à ce que les besoins des lignes d'aide à l'enfance soient toujours pris en compte dans notre travail.

Comment sommes-nous structurés ?

Notre structure comprend

- **Assemblée des lignes d'assistance aux enfants**
- **Conseil de surveillance** (avec cinq représentants régionaux nommés par l'Assemblée des Child Helplines, et un comité de surveillance travaillant plus étroitement avec le conseil d'administration)
- **Conseil d'administration** avec directive exécutive
- Notre **équipe**, qu'il s'agisse du personnel ou des bénévoles.

L'Assemblée des lignes d'assistance téléphonique pour enfants

Notre Assemblée des lignes d'assistance aux enfants - ou "**Assemblée générale**" - comprend toutes les lignes d'assistance membres à part entière (*voir le document "Critères d'adhésion" pour plus d'informations sur les différents types d'adhésion que nous proposons*).

L'Assemblée générale se réunit au moins tous les trois ans. Elle nomme les **représentants régionaux**, ainsi que leurs **adjoints**, qui soutiennent la coordination des activités régionales et thématiques et l'organisation des **consultations régionales et internationales**, et facilitent les activités de plaidoyer au niveau régional.

L'assemblée générale ratifie également notre stratégie, généralement pour des périodes pluriannuelles. **Conseil de surveillance**

Notre **conseil de surveillance** est composé des cinq représentants régionaux nommés par l'Assemblée générale et d'au moins trois membres qui sont des experts et des professionnels de la protection de l'enfance ou des droits de l'enfant, nommés par le conseil de surveillance et qui en sont le président, le secrétaire et le trésorier.

Le conseil de surveillance n'est pas chargé de la gestion quotidienne, mais il assiste le directoire en lui fournissant des conseils et un soutien d'expert. Le conseil de surveillance approuve notre stratégie (pour approbation finale par l'assemblée générale), notre plan annuel d'activités basé sur cette stratégie, notre budget annuel et nos comptes finaux audités.

Un **comité de surveillance**, composé de membres du conseil de surveillance, travaille de manière plus étroite et plus régulière avec le conseil d'administration et procède à une



évaluation annuelle du directeur exécutif.



Conseil d'administration

Notre **conseil d'administration** est responsable de la gestion quotidienne de notre organisation. Plus précisément, il supervise nos activités quotidiennes conformément à notre plan stratégique et à notre plan et budget annuels approuvés par notre conseil de surveillance. Notre conseil d'administration est composé de notre directeur exécutif, de notre directeur des opérations et de notre directeur des programmes.

#Conseil consultatif des jeunes

Notre conseil consultatif de la jeunesse, connu sous le nom de **#Youth**, est un collectif de jeunes du monde entier. Ils sont là pour parler au nom de leurs pairs et nous veillons à les écouter.

Autres conseils consultatifs et task-forces

De temps à autre, notre conseil de surveillance et notre directoire peuvent également convoquer conjointement des conseils consultatifs et des groupes de travail afin de fournir des conseils fondés sur une expertise spécifique.

Nos statuts et le règlement intérieur de notre organisation sont disponibles sur demande.

À PROPOS DE NOS MEMBRES

Qu'est-ce qu'un service d'assistance téléphonique pour enfants ?

Un service d'assistance téléphonique pour enfants est une organisation de la société civile, un organisme gouvernemental ou une entreprise sociale qui fournit des services d'aide, de soutien et de conseil aux enfants (18 ans et moins) et/ou aux jeunes (25 ans et moins) par le biais de moyens de communication en ligne et hors ligne.

Les services d'assistance téléphonique aux enfants fondent leur travail sur les principes de la Convention des Nations unies relative aux droits **de l'enfant (CNUDE)**. La CNUDE énonce les droits fondamentaux des enfants partout dans le monde : le droit à la survie, le droit de se développer pleinement, le droit d'être protégé contre les influences néfastes, les mauvais traitements et l'exploitation, et le droit de participer pleinement à la vie familiale, culturelle et sociale. La CNUDE donne également aux enfants le droit d'être entendus et d'exprimer leur opinion sans crainte de préjudice ou de représailles. Les **lignes d'assistance téléphonique pour enfants contribuent à garantir que tous les enfants ont la possibilité d'être entendus.**

Souvent, les lignes d'assistance téléphonique pour enfants sont le premier point de contact d'un enfant ou d'un jeune avec les services de protection de l'enfance, et le moyen le plus fiable et le plus accessible pour eux de trouver l'aide supplémentaire



dont ils ont tant besoin.



Pour que les enfants et les jeunes puissent les contacter plus facilement et plus simplement, de nombreux services d'assistance téléphonique aux enfants s'efforcent d'obtenir des numéros de téléphone courts, faciles à mémoriser et gratuits. Ces numéros permettent à tous les enfants et adolescents de décrocher un téléphone et d'appeler un service d'assistance téléphonique à tout moment, sans se soucier des coûts.

De même, les services d'assistance téléphonique aux enfants s'efforcent de s'adapter en permanence à l'évolution des besoins et des méthodes de communication préférées des enfants et des jeunes. Dans certains cas, cela signifie qu'il faut intégrer les nouvelles technologies en ligne pour atteindre les enfants et les jeunes qui connaissent bien la communication en ligne et y sont habitués. Dans d'autres cas, il s'agit de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation créatifs pour contacter les enfants et les jeunes marginalisés, que ce soit dans des communautés éloignées ou ceux qui vivent en dehors des systèmes formels existants.

Les lignes d'assistance téléphonique pour enfants font connaître leurs services et les problèmes rencontrés par les enfants et les jeunes. Il est important de noter que les lignes d'assistance téléphonique pour enfants s'adressent également aux enfants et aux jeunes qui ne sont pas en mesure d'accéder à leurs services par leurs propres moyens. Les conseillers des lignes d'assistance écoutent activement les enfants et les jeunes qui souhaitent exprimer leurs préoccupations et, si nécessaire, les orientent vers des ressources et une aide d'urgence. Les lignes d'assistance aux enfants peuvent également intervenir directement, en fournissant un abri, une éducation et un soutien juridique.

Qu'est-ce qu'un membre de Child Helpline International ?

Un membre de Child Helpline International est une organisation qui offre des services de conseil et d'écoute à des enfants (18 ans et moins) et/ou à des jeunes (25 ans et moins) pour la majorité de ses activités. Les membres adhèrent aux **quatre principes fondamentaux de la CNUDE** : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement, et le respect des opinions de l'enfant. Les membres se conforment également aux **normes de qualité fondamentales** définies conjointement par le réseau et s'engagent à respecter **notre mission et nos objectifs**, tels qu'ils sont décrits dans nos statuts.

Chaque année, les membres soumettent leurs données sur les contacts avec les enfants et les jeunes. Ils s'efforcent de participer activement aux consultations internationales et régionales et aux événements d'échange de connaissances, et de contribuer aux publications, aux outils d'apprentissage, aux enquêtes et aux autres activités de recherche. Les membres promeuvent activement les activités du réseau.



Quels sont les avantages d'être membre de Child Helpline International ?

Accès aux plateformes politiques et décisionnelles

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos membres et défendons leurs intérêts auprès d'organismes influents, notamment :

- **Les gouvernements nationaux** - en plaidant pour l'importance de canaliser les ressources vers les lignes d'assistance téléphonique pour enfants et leur rôle dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance.
- Les organes des Nations unies tels que le Comité des droits de l'enfant (CRC), l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).
- **Réseaux influents de protection de l'enfance** - partenariat avec d'autres organisations pour défendre les lignes d'assistance téléphonique pour enfants en tant qu'acteur clé de la protection de l'enfance, comme la Société internationale pour la prévention des abus et de la négligence envers les enfants (ISPCAN), ECPAT International, Plan International et bien d'autres.

Sentiment d'appartenance à une communauté

En tant que membre de Child Helpline International, vous pouvez acquérir des connaissances sans avoir à réinventer la roue. Les services d'aide à l'enfance peuvent s'entraider pour trouver des idées et du contenu. L'appartenance au réseau procure un **sentiment de communauté** au niveau régional et mondial. Grâce aux **consultations internationales et régionales**, nos membres peuvent interagir, échanger des idées et, plus important encore, travailler à un objectif commun : améliorer la vie des enfants et des jeunes.

Partage des connaissances et renforcement des capacités

Notre réseau rapproche les services d'aide à l'enfance du monde entier, leur permettant de partager leurs connaissances et leurs bonnes pratiques sur les différentes façons dont ils gèrent les services d'aide à l'enfance. Nous organisons des **consultations internationales et régionales** où les membres se rencontrent, discutent des nouvelles tendances en matière de protection de l'enfance et partagent leur expérience sur des sujets spécifiques tels que les approches en matière de conseil, la collecte de données, le suivi et l'évaluation des services, l'évaluation de l'impact, etc. Nous convoquons également des **communautés de pratique** sur des aspects thématiques spécifiques concernant le travail des lignes d'assistance aux enfants.

En outre, nous évaluons les besoins de nos membres et les soutenons régulièrement par des publications, des boîtes à outils, des manuels et des lignes directrices, des séminaires en ligne et des formations en ligne sur des sujets qui peuvent soutenir leur travail et les aider à



renforcer leurs capacités.



Valeur ajoutée pour les membres

- Invitations aux consultations internationales et régionales.
- Droit de vote à l'Assemblée générale de Child Helplines qui a lieu tous les trois ans.
- L'éligibilité à des postes au sein de notre conseil de surveillance, de nos conseils consultatifs ou de nos groupes de travail.
- Accès à notre réseau de membres du service d'assistance téléphonique aux enfants dans le monde entier.
- Accès aux données fournies par les membres de notre ligne d'assistance aux enfants.
- Possibilité d'échanges avec d'autres services d'aide à l'enfance au sein du réseau, formation au renforcement des capacités pour les membres du personnel et plaidoyer commun avec nos partenaires.
- Soutenir les activités de plaidoyer et influencer l'élaboration des politiques.
- Possibilités de mise en réseau et de contact avec des fonctionnaires de haut niveau dans le secteur de la protection de l'enfance.
- Utilisation de la marque Child Helpline International, gage de qualité des services.

Types d'adhésion

Il existe actuellement deux types d'adhésion :

- **Adhésion à part entière** - pour les services d'aide à l'enfance existants et établis qui répondent à nos critères d'adhésion et à nos exigences.
- **Adhésion provisoire** - pour les organisations qui sont en train de mettre en place un service d'assistance téléphonique pour enfants ou qui ont l'intention de le faire dans un avenir proche.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le document "Critères d'adhésion".

Comment devenir membre de Child Helpline International ?

Remplissez le **formulaire de demande** et envoyez-le au **responsable des adhésions, Steve Erwood**, à l'adresse steve@childhelplineinternational.org, accompagné des pièces justificatives nécessaires.